Docusign Envelope ID: C109B5FC-6B7F-4260-9DB9-AC6A954E0966

ABC MAINTENANCE ET SERVICES MAYOTTE
Société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros
Siège social : 4, impasse des Entrepôts Kawéni – 97600 MAMOUDZOU
RCS Mamoudzou n° 539 587 253
(ci-après la « **Société** »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 26 MARS 2026

LES SOUSSIGNÉES :

• **Société SOCIETE DE GESTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LI 3 (SOGEFI LI 3),**
Société à responsabilité limitée au capital de 668.800 euros,
RCS Saint-Denis-de-la-Réunion n° 490 145 174,
Siège social : 2 rue Jean Chatel – 97400 SAINT-DENIS,
Représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah-Mouck, en sa qualité de Gérant.

• **Société ABC EQUIPEMENT MAYOTTE,**
Société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros,
RCS Mamoudzou n° 534 284 211,
Siège social : 4, impasse des Entrepôts Kawéni – 97600 MAMOUDZOU,
Représentée par la SOCIETE DE GESTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LI 3, elle-même représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah-Mouck,
Représentant la collectivité des associés de la société ABC MAINTENANCE ET SERVICES MAYOTTE.

Rappelant que, conformément aux statuts de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seing privé signé par l'ensemble d'entre eux,

Reconnaissent avoir disposé préalablement aux présentes d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- du rapport du Président de la Société ;
- du texte des projets de résolutions.

Les associés constatent que l'ensemble des actions composant le capital social est représenté.
Les associés prennent, par le présent acte sous seing privé, les décisions unanimes suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Nomination d'un Directeur Général

Les associés décident de nommer :

Monsieur Jean-Alain CHEUNG-AH-SEUNG
Né le 10 juillet 1986 à Saint-Denis (974), de nationalité française,
Demeurant 40 rue Michelle Bonneuil – Lotissement Domaine de l'Hermitage - 97434 Saint-Gilles-les-Bains.

DS JCAS Paraphe CSAMPSIPAEM

Docusign Envelope ID: C109B5FC-6B7F-4260-9DB9-AC6A954E0966

en qualité de Directeur Général de la Société.

Cette nomination prend effet le 1er avril 2026 pour une durée une durée de 5 années, conformément aux statuts.

Le Directeur Général disposera des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la Société.

Le Directeur Général exercera ses fonctions gratuitement.

Monsieur Jean-Alain CHEUNG-AH-SEUNG déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

La présente décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet :

- d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité ;
- et plus généralement de procéder à toutes formalités légales requises.

La présente décision est adoptée à l'unanimité.

Les associés décident que les présentes décisions seront mentionnées au registre des décisions collectives de la Société.

Fait à Saint-Denis,

Soumis pour signature électronique le 26 mars 2026

SOGEFI LI 3
Représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah-Mouck
En qualité de Gérant
Signature :

DocuSigned by:
CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah Mouck pour SOGEFI LI 3
B0CCF4268722486...

ABC EQUIPEMENT MAYOTTE
Représentée par la SOCIETE DE GESTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LI3
elle-même représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah-Mouck

Signé par :
CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah Mouck pour SOGEFI LI 3 pour ABC EQUIPEMENT MAYOTTE
B0CCF4268722486...